

Date de la convocation : 16 juin 2010

Présents : DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JACOB Alexis ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : BILLOT Maryse procuration à VIENNET Alain ;
BOBILLIER Christine procuration à PEYRARD Dominique jusqu'à son arrivée ;
JUAREZ Emilio procuration à MÉNÉTRIER Claude ;
PRAOM Christian procuration à HUFSCHEMITT Benoît.

Mathieu GOGUEL a été désigné secrétaire.

BOBILLIER Christine arrivée à 21 h 13 prend part au vote à partir du point n° 11.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 MAI 2010

Le compte-rendu du 27/05/2010 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de traiter en premier point « l'information et date de reprise du service périscolaire et C.L.S.H. »

Proposition d'inscrire deux points supplémentaires :

Commerce et environnement Convention avec le Syndicat de l'aérodrome de la Vèze ;
Négociation pour l'achat d'une parcelle Grange Saint Ferjeux

Adoptées à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

1. Information et date de reprise du service périscolaire et C.L.S.H.

Il est proposé la reprise en régie de la gestion des activités périscolaires et C.L.S.H. à partir du 1^{er} septembre 2010.

Sont présentés aux élus les différents documents :

- le règlement intérieur,
- le dossier d'inscription,
- la plaquette d'information qui sera distribuée aux élèves de maternelle et de primaire le 25/06/2010.

Les modifications importantes portent sur :

- la mise en place d'une priorité d'accueil pour les enfants saônois, à partir de 3 ans, scolarisés à Saône, dont les deux parents travaillent,
- l'inscription à l'année,
- l'harmonisation des horaires,
- l'accueil du matin sur le site où l'enfant est scolarisé,
- la simplification des tarifs avec l'application d'un tarif unique moyen calculé au plus juste avec la C.A.F. et la Trésorerie,
- la gratuité de l'accueil du matin.

Les inscriptions devront se faire à compter du 28/06/2010 au secrétariat de la mairie.

Il est proposé à chaque salarié de l'association Familles Rurales, un contrat de travail à durée indéterminée.

Conformément à la convention avec la C.A.F., la tarification par coefficient familial sera étudiée pour 2011.

Après débat, le Conseil municipal :

- décide, la prise en charge par la commune du service des activités périscolaires et C.L.S.H. à compter du 1^{er} septembre 2010 selon les modalités présentées ci-dessus,
- autorise, M. le Maire à signer l'avenant à la convention du 29 mai 2008 avec l'association Familles Rurales, qui fixe les modalités et conditions de reprise du service,

- autorise, M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la reprise de ce service (embauche du personnel, demandes d'agrément, lancement des marchés de fournitures, fixation des règles de fonctionnement etc.)
- décide, de fixer les tarifs par enfant et par jour concernant les activités du périscolaire et C.L.S.H. à compter du 1^{er} septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

2. Dates des manifestations

- **Dimanche 11 juillet** **toute la journée** Enduro du Plateau au lieu dit les Ecots.
- **Mardi 13 juillet** **à partir 19h** Pique nique Citoyen.
à partir 21h30 Retraite aux Flambeaux accompagnée de la Batterie Fanfare de Saône, de la Place Maurice Maire jusqu'au gymnase.
à 22 h 30 Feu d'artifice et bal populaire.

Visites du Marais (inscriptions et réservations auprès du syndicat du Marais) :

- **Vendredi 23 juillet** **de 8h30 à 12h30**
- **Samedi 21 août** **de 8h30 à 12h30**

3. Fête Nationale, le 13 juillet 2010

Il est proposé comme l'an passé une pique nique Citoyen aux abords du gymnase et de l'Espace du Marais.

L'apéritif offert par la mairie sera servi par les élus, les gaufres seront vendues au profit du C.C.A.S. de Saône, l'Amicale des Sapeurs Pompiers tiendra la buvette et la petite restauration.

La soirée se poursuivra par la retraite aux flambeaux, le défilé de la Batterie Fanfare, le tir du Feu d'artifice et la soirée dansante animée par DJ STAR SYSTEM.

Les élus sont sollicités pour la préparation et le service Espace du Marais à partir de 18h30.

4. Expositions automne 2010 à l'Outo

Le Comité de lecture propose, comme les années précédentes une trilogie :

- exposition en septembre de sculptures de femmes en métal de Catherine LADEUIL,
- exposition en octobre de peintures grands formats de Marie DRISARD,
- exposition en novembre de photos d'Yves PETIT.

En parallèle de la manifestation biennale l'« Art sur un Plateau » organisée les années impaires, le Comité de lecture propose une journée intitulée « En Plein Jour » organisée les années paires.

Cette manifestation sera ouverte à tous les artistes saônois selon un thème imposé, elle sera gratuite sur inscription et respectera le règlement mis en place par le Comité de lecture.

« Les animaux sauvages de nos régions » est le thème choisi pour l'exposition « En Plein Jour 2010 » qui aura lieu le 23/11/2010. Toutes les formes d'expression seront admises : peintures, sculptures, dessins, photos, broderies, réalisations d'objets en divers matériaux.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

5. Election des représentants de la commission d'ouverture des plis

Considérant qu'un des membres suppléants de la commission d'ouverture des plis a démissionné de sa fonction de conseiller municipal le 25 février 2010 il est nécessaire d'élire les membres de la Commission d'appel d'offre :

Président de droit Le Maire, Alain VIENNET

Liste présentée : Pour les délégués titulaires

Patrick SAILLARD

Patrice DI BENEDETTO

Emilio JUAREZ

Pour les délégués suppléants

Philippe LANTUEJOUL

Gisèle PARIS

Muriel MARCEAU

Adoptée à l'unanimité.

6. Décision d'acquisition de la parcelle AL 14 (Z.A.C. Habitat)

Par délibération du 24/01/2004 la commune a décidé d'user de son droit de préemption sur les terrains nécessaires à la réalisation de la Z.A.C. habitat.

Le prix de la parcelle AL 14 d'une superficie de 2 ha 47 ares 9 ca que souhaite acquérir la commune a été fixé, en appel, par le Tribunal à 15 € le m². Maître Zedet a fait part, par courrier, de la volonté de l'indivision de régler au plus vite cette vente.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle AL 14 – lieudit « La Gilleroye » d'une superficie de 2 ha 47 ares 09 ca, appartenant aux consorts Tisserand-Converset-Belin au prix de 15 € le m² ;
- de mandater la S.C.P. Marconot et Marconot-Clément pour engager les démarches auprès des propriétaires et pour préparer l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention relatifs à cette acquisition.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Claude MENETRIER).

7. Organisation des cinq commissions communales

Il est proposé la nouvelle répartition des charges et fonctions dans les cinq commissions comme suit :

Nicole FILSJEAN	Patrick SAILLARD	Dominique PEYRARD	Philippe LANTUEJOUL	Patrice DI BENEDETTO
Communication Sport Jeunesse	Administration Finances	Affaires sociales	Patrimoine Environnement	Urbanisme
Liaisons associations, clubs	Z.A.C.	Ecole	Plateau sportif	Centre bourg
Médiathèque et développement culturel	Préparation et suivi des budgets	C.C.A.S.	Cimetière	Voirie
Sport et Jeunesse	Vérification factures	Solidarité	Personnel technique	Stationnement
Coordination manifestations	Opérations foncières municipales,	Petite enfance	Diagnostic / Com. de sécurité	Suivi technique chantiers
Location locaux	Suivi des marchés	Crèche / Halte garderie	Entretien bâtiments communaux	Réseaux
Saône Votre Commune	Demande de subventions	R.F.A.M.	Fleurissement / Espaces verts	Eau
Info -Saône	Gestion administrative	Écoles / ATSEM	Eclairage public EDF	Assainissement
Saône accueil	Ressources humaines	Collège	Illuminations	P.L.U.
Jumelage	Développement économique	Logements sociaux	Matériel communal	Permis de construire / D.I.A./ C.U.
Fêtes et cérémonies	Personnel administratif	Personnes âgées	Maîtrise de l'énergie	Lotissements
Site Internet	Affaires juridiques	Handicapés	Plan de circulation	Chemins ruraux
Personnel entretien	Contentieux	Personnel entretien écoles	Forêt	Modes déplacements doux
Personnel gestion des salles	Droits de place	Périscolaire / C.L.S.H.	Signalétique	Agriculture
Subventions associations	Relations Commerce Artisanat	Gens du voyage	Pompiers	Ordures ménagères
Informations Transports			Environnement / Marais	

8. Répartition des conseillers dans les commissions communales

Il est proposé la nouvelle répartition des élus dans les cinq commissions comme suit :

Communication Jeunesse et Sports	Administration Finances	Affaires Sociales	Patrimoine Environnement	Urbanisme
Nicole FILSJEAN	Patrick SAILLARD	Dominique PEYRARD	Philippe LANTUEJOUL	Patrice DI BENEDETTO
Christine BOBILLIER	Muriel MARCEAU	Christine BOBILLIER	Christian PRAOM	Muriel MARCEAU
Gisèle PARIS	Emilio JUAREZ	Gisèle PARIS	Claude MENETRIER	Alexis JACOB
Maryse BILLOT	Mathieu GOGUEL	Régis RENAUDE	Emilio JUAREZ	Christian PRAOM
Mathieu GOGUEL	Benoit HUFSCMIT	Benoit HUFSCMIT	Alexis JACOB	Claude MENETRIER
			Régis RENAUDE	Emilio JUAREZ

			Benoit HUFSCMIT	Christine BOBILLIER
Appels d'offres Alain VIENNET Patrick SAILLARD Patrice DI BENEDETTO Emilio JUAREZ <i>Philippe LANTUEJOUL</i> <i>Gisèle PARIS</i> <i>Muriel MARCEAU</i>	CNAS Dominique PEYRARD	PLATEAU SPORTIF Philippe LANTUEJOUL Alain VIENNET Nicole FILSJEAN Patrick SAILLARD Patrice DI BENEDETTO Dominique PEYRARD Emilio JUAREZ Claude MENETRIER Maryse BILLOT Mathieu GOGUEL	Syndicat des Alaines Patrice DI BENEDETTO Philippe LANTUEJOUL	Syndicat du Plateau Alain VIENNET Emilio JUAREZ <i>Alexis JACOB</i> <i>Maryse BILLOT</i>
Ouverture des plis Alain VIENNET Patrick SAILLARD Patrice DI BENEDETTO Emilio JUAREZ <i>Philippe LANTUEJOUL</i> <i>Gisèle PARIS</i> <i>Muriel MARCEAU</i>	CCAS Alain VIENNET Dominique PEYRARD Christine BOBILLIER Patrick SAILLARD Gisèle PARIS Régis RENAUDE	Comité de Jumelage Alain VIENNET Nicole FILSJEAN Dominique PEYRARD Mathieu GOGUEL Emilio JUAREZ	Syndicat Haute Loue Patrice DI BENEDETTO Christian PRAOM <i>Patrick SAILLARD</i> <i>Alexis JACOB</i>	Marais Benoit HUFSCMITT Christian PRAOM Claude MENETRIER <i>Alain VIENNET</i> <i>Régis RENAUDE</i> <i>Christine BOBILLIER</i>
ZAC HABITAT Patrick SAILLARD Alain VIENNET Christian PRAOM Emilio JUAREZ Claude MENETRIER	CA Collège Dominique PEYRARD Gisèle PARIS Régis RENAUDE <i>Alain VIENNET</i> <i>Muriel MARCEAU</i> <i>Christine BOBILLIER</i>	CENTRE BOURG Patrice DI BENEDETTO Alain VIENNET Nicole FILSJEAN Dominique PEYRARD Patrick SAILLARD Philippe LANTUEJOUL Christine BOBILLIER Muriel MARCEAU Maryse BILLOT Emilio JUAREZ Claude MENETRIER Christian PRAOM	Agence d'urbanisme Emilio JUAREZ	Conservatoire Botanique Régis RENAUDE Christian PRAOM
	ECOLE Dominique PEYRARD Alain VIENNET Nicole FILSJEAN Patrick SAILLARD Philippe LANTUEJOUL Patrice DI BENEDETTO Benoit HUFSCMITT Christine BOBILLIER Muriel MARCEAU Gisèle PARIS Mathieu GOGUEL Emilio JUAREZ Claude MENETRIER Christian PRAOM Régis RENAUDE		C.A.G.B. Alain VIENNET Maryse BILLOT Muriel MARCEAU Alexis JACOB	Sécurité routière Patrice DI BENEDETTO
				Délégué défense Emilio JUAREZ
				Syndicat de Aérodrome Muriel MARCEAU

9. Emprise France Télécom : redevance d'occupation du domaine public 2010

Le Conseil municipal doit approuver le montant de la redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier en 2010 pour la somme de 1 384 € :

- au titre des artères de communication en sous-sol (19,228 km), redevance par km : 35.53 €
- au titre des artères de communication en aérien (12,301 km), redevance par km : 47.38 €
- au titre de l'emprise au sol (5 m²) redevance au m² : 23.69 €

Adoptée à l'unanimité.

10. D.M.B.: budget principal

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits pour prévoir la recette suivante :

- Cession de l'aire des gens du voyage à la C.A.G.B.

DBM n° 2 - 2010 - budget principal		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
R024	Produits des cessions				77 000.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77 000.00 €

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE

11. Plateau sportif : Décision d'attribution du marché

Deux candidats ont été retenus par le jury de concours. A l'issue des négociations qui ont suivi, le groupement « 2BR - TECO – ME2CO – PERRUSSEL – REAL SPORT » dont le mandataire est « 2BR » a obtenu la meilleure note.

Après présentation du plan de masse, des plans de bâtiments, des coupes et des croquis d'ambiance, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et la validation de l'estimation prévisionnelle des travaux relatives à la création d'un complexe sportif à Saône sont soumises au vote du conseil municipal.

L'opération consiste à :

- créer un gymnase (avec 4 salles de sport, 6 vestiaires, des tribunes pour 100 personnes),
- aménager un terrain de football en gazon synthétique avec gradins et vestiaires,
- créer une chaufferie bois avec un réseau de chaleur,
- construire un logement pour le gardien,
- clôturer le site.

Le Conseil Municipal se prononce pour :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un complexe sportif au groupement « 2BR - TECO – ME2CO – PERRUSSEL – REAL SPORT » dont le mandataire est 2BR pour un montant de 420 000,00 € hors taxes.
- Autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un complexe sportif avec le groupement « 2BR - TECO – ME2CO – PERRUSSEL – REAL SPORT » dont le mandataire est 2BR.
- Valider l'estimation prévisionnelle des travaux pour la construction du complexe sportif pour un montant de 3 850 000,00 € hors taxes.

Adopté à la majorité : 15 voix pour, 2 abstentions (Claude MENETRIER, Emilio JUAREZ).

COMMISSION URBANISME

12. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME 16 JUIN 2010					
DP DEPOT	BELIARD Mathieu	13 rue des Pommiers	Clôture		02553210C0033
	DURAND Christian	4 rue de la Corvée	Réfection toiture		02553210C0034
	SARL EDUARDO	1 Grande Rue	Réfection enseigne magasin avec bandeau lumineux		02553210C0035
	REVEL Joseph	7 avenue de la Gare	Réfection toiture + façades Pose d'un velux - Agrandissement de 2 fenêtres		02553210C0036
	PASQUIER Bernard	28 rue de la Mairie	Pose de 3 velux		02553210C0037
	NICOLAS René	17 bis rue du Clousey	Auvent en bois		02553210C0038
DP DECISION	CULTET Stéphane	23 rue du Hameau	Clôture	Accordé	02553210C0025
	TSAGALOS Luc	3 impasse du Chateau	Abri de jardin en tôle	Accordé	02553210C0027
	VUILLEMIN Stéphane	4 rue des Tilleuls	Abri de jardin en bois	Accordé	02553210C0030
	CLIMENT Marc-Antoine	22 b avenue de la Gare	Modification clôture	Accordé	02553210C0028
	MENETRIER Claude	19 rue de la Glacière	Couverture terrasse et toiture	Accordé	02553210C0021
	LOEUILLET Isabelle	1 Grande Rue	Ravalement de façades	Accordé	02553210C0031
	LOEUILLET Isabelle	4 Grande Rue	Ravalement de façades - Remplacement volets - Changement porte en porte garage - Ouvertures murées	Accordé	02553210C0032
	DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	Clôture	Accordé	02553210C0013
	EME Laëtitia et GRANDVAUX Laurent	2 C allée Louis Jahier	Changement destination cabinet dermatologie en habitation	Tacite	02553210C0023
PA DECISION	Indivision GOMOT	Lot "Pré Devant la Cure"	Modif largeur implantation	Accordé	02553208C0002-1
PC DEPOT	BOBILLIER Claire	10 rue de la Fontaine	Balcon		02553210C0013
	BUNEA Gabriel	14 rue Alix Champlon	Pergola - Réfection bardage		02553210C0014

PC DECISION	VIENNET Pierre	10 rue des Cras	Garage	Accordé	02553210C0011
	MILAN Christophe	29 rue Louis Pergaud	Appentis	Refusé	02553210C0010
	POIZAT Julien	Lot "Pré Devant la Cure"	CN	Accordé	02553210C0008
	ROGNON Michel	Lot "Pré Devant la Cure"	CN	Accordé	02553210C0007
PC MO- DIF DECISION	MAISONS CONTOZ	Rue de la Fontaine	Création logement supplémentaire Création d'un garage - d'un escalier Modification des façades	Accordé	02553208C0003-1
CU DECISION	Mes ZEDET	6 bis allée Louis Jahier	Simple information		02553210C0021
	Me BIDEAUX	20 avenue de la Gare	Simple information		02553210C0022
	SCP RENARD-WILBRETT	28 rue de la Mairie	Simple information		02553210C0023
	SCP RACLE – COLIN	3/5 rue Cheneau Blond	Simple information		02553210C0024
	Me VIENNET	10 rue des Cras	Simple information		02553210C0025
	SCP MARCONOT-CLEMENT	13 avenue de la Gare	Simple information		02553210C0026
Nom des vendeurs					
DIA	SCP ZEDET	8 rue de la Croix Mission	JEANDENANT Marcel		
	Me VOURRON	7 avenue de la Gare	REVEL Joseph		
	Me ZIMMERMANN	La Louvière	LA BALEINE LAVAGE		
	Me MARCONOT	3 rue de la Poste	CALVAT Pierre-Yves		

13. Réglementation affichage : désignation des représentants de la commune

La C.A.G.B. propose d'élaborer par arrêté préfectoral, une réglementation commune aux entrées de Besançon sur les affichages publicitaires, enseignes et pré-enseignes qui compléterait la législation nationale. La C.A.G.B. ne peut prendre cette compétence, mais propose son aide juridique.

Le conseil municipal approuve :

- la participation de la commune à la mise en place de la réglementation proposée par la C.A.G.B.,
- la demande de mise en place d'une commission préfectorale pour l'élaboration d'un arrêté ad hoc,
- le principe que ce soit un élu de Morre qui siège à cette commission,
- la désignation de deux délégués pour siéger à la commission de travail de la C.A.G.B. : Benoît HUF-SCHMITT et Patrice DI BENEDETTO.

Adoptée à l'unanimité.

14. Travaux aménagement centre-bourg

Les travaux d'aménagement du centre-bourg, rue de la Poste et rue de la Croix de Mission, sont dans leur phase finale. Les enrobés des trottoirs seront réalisés après dépose de deux poteaux téléphoniques.

Certaines reprises seront effectuées afin de pallier aux imperfections constatées.

15. Travaux eaux pluviales rue des Pommiers et avenue de la Gare

Ces travaux de traitement des eaux pluviales ont été prévus au budget.

Rue des Pommiers :

Le lotissement rue des Pommiers créait un problème d'inondation chez un riverain situé lotissement Chateau –Grillot. Cela a impliqué des travaux à la charge de la commune pour un montant de 40 570 € TTC.

Avenue de la Gare

Des travaux ont été réalisés sur la RD 246 pour éviter qu'un riverain soit inondé par les eaux pluviales venant de la route.

COMMISSION COMMERCE – ENVIRONNEMENT

16. Information forêts

Suite à une attaque de bostryche, 180 sapins seront coupés rapidement et exploités. 250 m³ étant attendus, un engagement annuel avec une entreprise pour ces travaux a été mis en place avec l'O.N.F..

17. Convention avec le Syndicat de l'aérodrome de la Vèze

Une convention doit être signée entre le syndicat de l'aérodrome de la Vèze et la commune pour un abattage d'arbres à des fins de sécurité le long de la piste de l'aérodrome. Un dédommagement forfaitaire sera versé par le syndicat de l'aérodrome.

Le Syndicat du Marais a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention ainsi présentée,
- D'autoriser le maire à signer la convention correspondante,

Adoptée à l'unanimité.

18. Négociation pour l'achat d'une parcelle Grange Saint Ferjeux

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la proposition faite à la commune par un propriétaire de vendre ses parcelles forestières situées sur le territoire de la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées D 354, ZD 87, ZD 88, ZD 103, ZD 104, pour une superficie totale de 10 ha 91 a 10 ca. Après estimation de l'O.N.F., une proposition d'achat a été transmise au propriétaire pour un prix de 70 000 €.

Le Conseil municipal, décide

- L'acquisition des parcelles susdites d'une superficie totale de 10 ha 91 a 10 ca,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prix d'acquisition,

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS-DIVERSES

19. Permis de construire du C.P.I.R.

Le Tribunal Administratif doit se prononcer dans les jours qui viennent sur le recours suspensif déposé par M. Heyraud.

La décision du Tribunal sera soit la continuation des travaux, soit la suspension des travaux, en attendant la décision définitive du Tribunal Administratif sur le recours en annulation.

20. Tramway

Mathieu GOGUEL souhaite connaître la position des délégués à la C.A.G.B. sur le tracé du tramway.

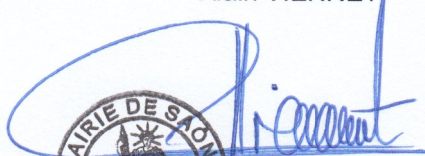

M. le Maire répond qu'il est favorable à ce projet, certes ambitieux mais nécessaire et structurant pour le Grand Besançon, avec toutes les répercussions pour nos secteurs. Ce projet respectera le plan local d'énergie territoriale. Le tramway sera financé entièrement par la cotisation versement transport versée par les entreprises publiques et privées de plus de neuf salariés.

21. Dates à retenir

- **Vendredi 27/08/2010 à 20h** Conseil municipal

La séance est levée à 22h26

Le Maire,
Alain VIENNET

Le Rapporteur,
Mathieu GOGUEL

